



Le 12 février 2026

Monsieur le Directeur Général de CREDIT AGRICOLE SA
Madame la Directrice des Ressources Humaines Groupe du
CREDIT AGRICOLE SA,

Le groupe CASA a annoncé une révision du cadre du télétravail applicable au plus tard à la fin du premier trimestre 2026, destinée à l'ensemble des filiales du périmètre groupe. Cette évolution prévoit notamment :

- La fixation d'au moins une journée hebdomadaire de présence commune sur site par équipe,
- La limitation du télétravail à deux lundis et deux vendredis par mois et par salarié,
- L'interdiction du télétravail accolé à une période de congés,
- Ainsi qu'un renforcement du pouvoir d'arbitrage managérial en matière de présence sur site.

Au-delà des questions de conformité aux accords collectifs existants, FO souhaite vous alerter sur les **risques humains et sociaux** induits par ces nouvelles restrictions. La rigidification de l'organisation du travail, la remise en cause d'équilibres personnels parfois fragiles, l'augmentation de la fatigue et de la charge mentale, ainsi que les tensions accrues au sein des équipes sont des signaux que nous ne pouvons ignorer.

Pour de nombreux salariés, le télétravail ne constitue pas un avantage de confort, mais un **levier essentiel de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle**, de préservation de la santé et, pour certains, de maintien durable dans l'emploi. Nombre d'entre eux ont organisé leur vie personnelle et familiale sur la base des règles actuelles, avec l'accord de leur manager, dans un équilibre qui a fait ses preuves tant pour l'activité que pour le bien-être collectif.

L'application de règles uniformes, sans prise en compte des situations individuelles, risque de produire l'effet inverse de celui recherché : **démotivation, désengagement, perte de sens**, voire départs de salariés et perte d'attractivité pour le groupe.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la **dimension environnementale** de ces choix. Le télétravail contribue, de manière concrète, à la réduction des déplacements domicile-travail, des émissions de CO₂ et de la congestion des sites. Revenir sur ces pratiques, sans évaluation de leur impact environnemental, interroge la cohérence avec les engagements du groupe en matière de **responsabilité sociale et environnementale (RSE)**.

Enfin, FO insiste sur la méthode. Toute évolution structurante des conditions de travail appelle un **dialogue social constructif et respectueux**, associant pleinement les représentants du personnel et les CSE. C'est une condition indispensable pour aboutir à des décisions comprises, acceptées et durables.

En conséquence, FO vous demande solennellement de reconsidérer ces orientations, d'en **suspendre la généralisation et d'ouvrir une véritable discussion avec les organisations syndicales et les CSE**, afin de préserver à la fois la performance collective, la santé des salariés et la cohérence des engagements sociaux et environnementaux du groupe.

Parce que le groupe CASA repose avant tout sur des femmes et des hommes, nous restons disponibles pour construire, dans un cadre concerté, des solutions respectueuses des droits, de la dignité de chacun et des enjeux sociétaux actuels.

Pour les équipes syndicales FO du groupe CA SA
CA-AUTOBANK- CACEIS-CACIB- CACF-INTERFIMO-LCL-UES CASA-UES PACIFICA
Karine SORIN et Richard CORDIER -Correspondants Syndicaux FO